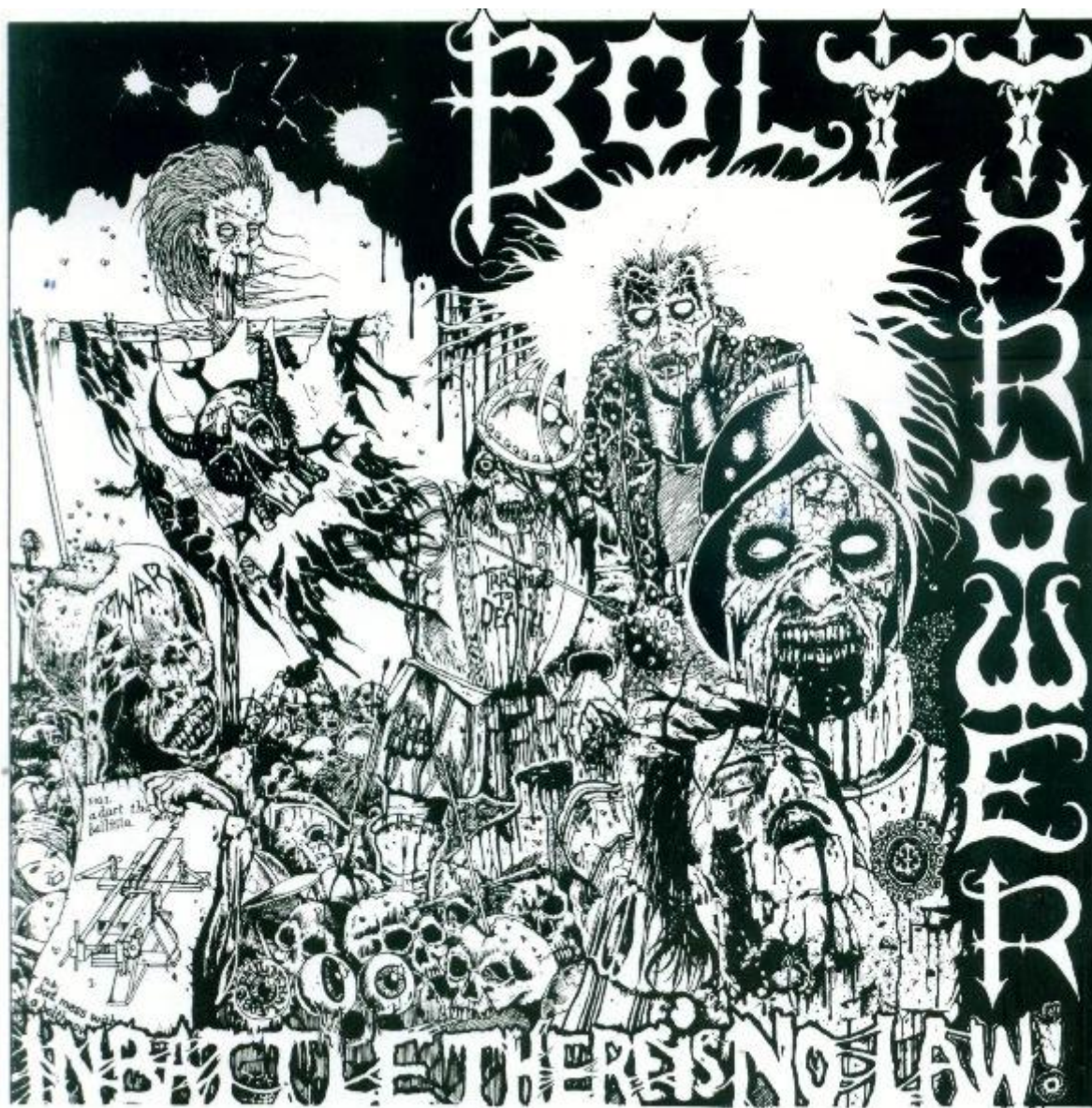


**BOLT THROWER [Uk] In battle there is no law ! 12''**  
(Vinyl Solution - 1988)



Rien que la pochette explique déjà beaucoup de choses.

Des guerriers, des armures, des étendards, des squelettes et de la sanquette. Ouai, war metal, pourquoi pas après tout hmmm ? Les anglais de **BOLT THROWER**, formés au milieu des années 80, multiplient les démos et les [Peel sessions](#) pour enfin accoucher en 1988 de leur fameux et légendaire premier album, *In battle there's no law !* Les neuf titres, déjà connus des tape-traders because on les retrouve déjà sur les cassettes en circulation sous diverses versions, dévoilent un style brut et compact, le death metal naissant se caractérisant par une voix graveleuse, des rythmes effrénés mais laissant la mélodie poindre, dans un genre échevelé à l'extrême, les guitaristes et leaders **Gavin Ward** et **Barry Thompson** font d'ailleurs une véritable démonstration de sauvagerie maligne. L'impression d'être armé d'un

pauvre parapluie sous un carpet-bombing des familles ne quitte pas l'esprit pendant l'écoute de ce brûlot qui va en inspirer plus d'un à prendre les armes auditives. Et les influences punk / hardcore sous-jacentes ne vont pas aider les misérables auditeurs à rester calmes tant le vacarme est infernal. Rappelons que le groupe est de Coventry, cité pulvérisée par 450 appareils de la Luftwaffe en 1940 et qu'un ADN un rien rancunier doit y être pour un peu dans la barbarie déployée ici. Argh !!

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !

Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.